

Corporate Governance

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

Faits marquants de l'exercice en cours:

- Le 1^{er} janvier 2019, la Banque Migros a supprimé le bonus pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les membres de la Direction et des cadres. Le Président de la Direction générale n'a jamais perçu de bonus.
- Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2018, le Conseil d'administration de la Banque Migros SA a nommé Bernd Geisenberger pour succéder à Marcel Egloff comme membre de la Direction Générale et Responsable de la Clientèle Entreprises.

Table des matières

Structure du groupe et actionariat	2
Conseil d'administration	2
Organisation interne et réglementation des compétences	2
Instruments d'information et de contrôle	4
Membres du Conseil d'administration	5
Direction générale	9
Membres de la Direction générale	9
Organe de révision	13
Outils d'information de la révision externe	13
Stratégie et profil de risque	13

Gouvernance d'entreprise

La Banque Migros SA publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à la circulaire 2016/01 Publication – banques, annexe 7, de la FINMA.

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

Structure du groupe et actionariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. Active dans toute la Suisse en tant que banque universelle, elle offre ses services bancaires et financiers au travers de 67 succursales. La Banque Migros SA est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Fin août 2018, la Banque Migros SA a acquis une participation majoritaire de 70% dans CSL Immobilien AG, dont le siège est à Zurich, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Les participations détenues par la Banque Migros SA ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de la banque, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'Annexe aux comptes annuels 2018, page 24. La Banque Migros SA ne détient aucune participation croisée.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes (dont une représentante des collaborateurs de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros SA. Quatre des sept membres du Conseil d'administration remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques de la FINMA. L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat est limitée à 16 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit le président et le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assume notamment les tâches suivantes:

- approbation de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, du concept-cadre de gestion des risques et de la politique de risque
- définition de l'organisation et du contrôle interne
- définition des principes de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière
- élection et révocation des membres des comités, du président et des membres de la Direction générale, des membres de la direction et du responsable de la Révision interne
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales
- désignation de la société d'audit et de la Révision interne
- haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs
- traitement des rapports établis par la Révision interne et la société d'audit

Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation de mai 2018, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, et en son absence le vice-président, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur, dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans des cas d'urgence ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est représentée dans le tableau de la page 46 du rapport annuel 2018. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Les comités ont essentiellement pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration relevant de leur domaine de spécialité, et de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Il appartient ensuite au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Dr. Isabel Stirnimann Schaller, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats, surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du contrôle des risques, de la fonction de compliance et de la Révision interne, et s'assure de l'élimination des dysfonctionnements constatés par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de la Compliance. Le comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

Comité des risques

Le comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Peter Meier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Jörg Zulauf, membre

Le comité des risques vérifie que la banque entretient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui satisfont à la situation de l'établissement en matière de risques. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et les limites posées en matière de risques. Il évalue en outre les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et des liquidités ainsi que la remise du rapport correspondant. Puis il discute du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable du contrôle des risques.

Comité de crédit

Le comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Bernhard Kobler, président
- Jörg Zulauf, membre
- Fabrice Zumbrennen, membre

Le comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au comité des risques, il traite les détails spécifiques des opérations de crédit de la banque, qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale

(comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de rating ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédit de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit (exceptions to policy), les plus importants débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

Comité du personnel

Le comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Fabrice Zumbrunnen, président
- Jörg Zulauf, membre

Le comité du personnel assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation de la performance de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Il approuve en outre tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros SA sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros SA est dotée d'un système de gestion de l'information (Management Information System [MIS]) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont en outre remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits dans la section du rapport annuel 2018 dédiée à la gestion des risques (pages 15 à 19).

Révision interne

La Révision interne est dirigée par Michael Frey et compte 13 collaborateurs à fin 2018. Elle est directement subordonnée au comité d'audit du Conseil d'administration et dispose d'un droit d'accès, de consultation et de contrôle illimité.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses commissions à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle, en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des directives et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble de l'activité de la banque. La Révision interne soumet annuellement au comité d'audit les objectifs du programme d'audit et lui demande d'approuver ce dernier. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et conformes aux prescriptions de l'Association Suisse d'Audit Interne (ASAI).

Fonction de contrôle des risques

Il incombe au Contrôle des risques d'identifier et de surveiller les risques pertinents pour la banque, de veiller au respect des directives relatives à la politique de risque ainsi que de fournir à la Direction générale et au Conseil d'administration un reporting des risques intégré. Le Contrôle des risques est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de développement de nouveaux produits et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée. Le Contrôle des risques rapporte mensuellement au Risk Council dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration sur l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations effectuées dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque catégorie de risques; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques dispose en tout temps d'un droit de signalement («escalation») au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente une fois par an son rapport annuel au comité des risques.

En tant que fonction de contrôle indépendante, le Risk Council surveille également le profil de risque de la banque. Il est composé des membres de la Direction générale et des responsables de la Gestion des risques de crédit, du Contrôle des risques, de la Trésorerie, de Compliance et, une fois par trimestre, de celui de la Révision interne. Cette instance évalue la situation des risques de la banque dans son ensemble et examine et met en œuvre les mesures de gestion futures.

Fonction de compliance

Le responsable de la Compliance dispose en tout temps d'un droit de signalement («escalation») au Conseil d'administration. En outre, dans le cadre du reporting des risques, la Compliance rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an. Le responsable de la Compliance présente également son rapport annuel au comité d'audit. Il incombe à la Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. De plus, la Compliance examine au moins une fois par an la carte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel traite principalement de la gestion des risques de compliance et est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Par ailleurs, elle formule des propositions, exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle «ex post» s'agissant d'opérations individuelles, et prend des mesures de gestion des risques générales, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. Il incombe en outre à la Compliance de fournir des conseils juridiques visant à éviter ou minimiser, dans des cas individuels, les risques et menaces résultant des dispositions juridiques et réglementaires. Ces conseils juridiques sont fournis dans le cadre de l'obligation de consultation, sur demande ou en tant que consultation «ex ante» précédant la conclusion d'une transaction.

Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros SA est composé de sept personnes. Fabrice Zumbrunnen, président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros, en assure la présidence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1^{er} janvier 2019.

Fabrice Zumbrunnen

Président du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Neuchâtel)
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Fabrice Zumbrunnen est membre et président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2018. Il préside le comité du personnel et est membre du comité de crédit.

Sa carrière professionnelle a débuté à la Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, où il a d'abord travaillé en qualité de chef de vente, puis de responsable du marketing et de la logistique, avant d'être nommé directeur en 2005. En 2012, il a rejoint la FCM et repris la direction du département RH, Affaires culturelles et sociales, Loisirs. Fabrice Zumbrunnen est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros depuis le 1^{er} janvier 2018.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, président du Conseil d'administration
- Medbase SA, président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, président du Conseil d'administration
- Denner SA, membre du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Digital Solutions SA, président du Conseil d'administration

Jörg Zulauf

Vice-président du Conseil d'administration
Licence en droit (Université de Zurich), avocat
Suisse, né en 1958

Parcours professionnel

Jörg Zulauf est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis 2000 et membre des quatre comités: le comité d'audit, le comité de crédit, le comité des risques et le comité du personnel.

Sa carrière professionnelle a débuté chez Roche. Depuis 2000, Jörg Zulauf est vice-président de la Direction générale et responsable du département Finances du Groupe Migros.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, vice-président de la Direction générale
- Hotelplan Holding SA, vice-président du Conseil d'administration
- Fondation Centres Langues et Civilisations, membre du Conseil de fondation
- Exploitation immobilière SA, vice-président du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-président du Conseil d'administration
- Grands Magasins Globus SA, vice-président du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-président du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, président du Conseil de fondation
- M Casa SA, président du Conseil d'administration
- M Vorsorge AG, président du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance complémentaire de la Communauté Migros, président du Conseil de fondation
- Migros Digital Solutions SA, membre du Conseil d'administration

Irene Billo-Riediker

Membre du Conseil d'administration
Économiste d'entreprise HES (Haute école d'économie et d'administration de Zurich)
Suisse, née en 1970

Parcours professionnel

Irene Billo-Riediker est membre du Conseil d'administration et la représentante des collaborateurs de la Banque Migros depuis 2008.

Elle dirige le service Gestion des versions et des tests depuis 2010. Irene Billo-Riediker travaille pour la Banque Migros depuis 1997. Auparavant, elle a exercé la fonction de responsable import chez Furness Schiffahrt & Agentur AG.

Principaux mandats

Aucun

Dr. Peter Meier

Membre du Conseil d'administration
Licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1952

Parcours professionnel

Peter Meier est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité des finances depuis 2012.

Auparavant, Peter Meier a travaillé à la Banque cantonale de Zurich en tant que chef économiste, puis comme responsable de l'asset management. De 1998 à 2001, il était directeur de Swissca Portfoliomanagement, avant de reprendre une chaire de professeur à la Haute école des sciences appliquées de Zurich. Ses domaines d'enseignement et de recherche recouvrent la théorie financière et la gestion d'actifs, la gestion des risques et les placements alternatifs.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance du personnel de SV Group, membre du Conseil de fondation
- Swissbroke Vorsorgestiftung, membre de la commission de placement
- Pensionskasse der Saurer-Unternehmungen, membre du comité de placement
- Caisse de pension d'Argovie, conseiller auprès du comité de placement
- Independent Capital Group, président du Conseil d'administration
- QCAM Currency Asset Management, membre du Conseil d'administration
- CBL Asset Management, Riga, membre du Conseil d'administration
- LLB Fund Services AG, Vaduz, membre du Conseil d'administration

Dr. Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration
Licence en droit (Université de Saint-Gall), avocate
Suisse et Péruvienne, née en 1969

Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendante du Conseil d'administration et présidente du comité d'audit depuis 2012. Isabel Stirnimann était associée chez Nobel & Hug Avocats à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et des marchés financiers ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

Principaux mandats

- Fundación Educación, vice-présidente du Conseil de fondation

Bernhard Kobler

Membre du Conseil d'administration
Advanced Management Programme (Insead) et licencié de la Swiss Banking School
Suisse, né en 1957

Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration et président du comité de crédit depuis le 1^{er} janvier 2017, et membre du comité des risques depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il a débuté sa carrière chez UBS, où sa dernière fonction était celle de responsable du Retail Banking pour la région de Zurich. En 1998, il a rejoint la Banque cantonale de Lucerne, dont il est devenu CEO en 2004. De 2015 à 2016, il a dirigé la zone de marché Suisse centrale chez Bank Julius Bär & Co. AG.

Principaux mandats

- St. Charles Hall Stiftung Paul und Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- Academia Engelberg, membre du Conseil de fondation
- Verein der Freunde der Academia Engelberg, membre du comité
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical SA, président du Conseil d'administration
- TheGuide.city AG, membre du Conseil d'administration

Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration
Diplôme d'ingénieur électricien (EPF Zurich) et licence ès sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du comité d'audit depuis le 1^{er} janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé durant dix ans en qualité de Partner chez IBM Business Consulting Services et chez PwC. En 2003, il a rejoint le groupe Valiant, où il a repris la fonction de CEO de la Banque Valiant en 2005, puis de Valiant Holding à partir de 2010. Depuis 2013, il soutient activement des start-up dans des secteurs d'avenir tels que la fintech et la haute technologie.

Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président du Conseil de fondation de la Rega

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Fabrice Zumbrunnen	Président (depuis 2018)		Membre		Président
Jörg Zulauf	Vice-président (depuis 2000)	Membre	Membre	Membre	Membre
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2008)				
Dr. Peter Meier	Membre indépendant (depuis 2012)			Président	
Dr. Isabel Stirnimann Schaller	Membre indépendant (depuis 2012)	Présidente			
Bernhard Kobler	Membre indépendant (depuis 2017)		Président	Membre	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre			

Rémunération

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un comité ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rétribution du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seule la représentante des collaborateurs reçoit une indemnité de présence fixe pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans l'exercice des tâches.

Direction générale

Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la conduite des affaires de la Banque Migros SA. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la politique commerciale, de la Charte, de la stratégie d'entreprise, de la planification des investissements, des objectifs annuels et du budget
- exécution des décisions du Conseil d'administration
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des directives et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que gestion des revenus et du risque opérationnels
- respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et statutaires, avec notamment élaboration et maintien d'un système de compliance adéquat
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée
- définition des compétences de crédit
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque

Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. Le président de la Direction générale assume les tâches et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nominations des cadres et collaborateurs avec signature
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros est composée de six membres depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle dispose d'une large expérience bancaire et financière. Le profil de chaque membre de la Direction générale comporte ci-après les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entre-

prises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros SA, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros SA. Aucun des membres n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

Dr. Harald Nedwed

Président de la Direction générale
Licence ès sciences politiques (Université de Bâle)
Suisse, né en 1959

Parcours professionnel

Harald Nedwed est à la tête de la Banque Migros en tant que président de la Direction générale depuis 2003. Il a exercé précédemment la fonction de directeur financier (CFO) de la banque et, en parallèle, celle de responsable du siège de Bâle. Harald Nedwed a rejoint la Banque Migros en 1998. Avant cela, il a travaillé auprès de plusieurs grands établissements financiers, notamment dans la banque d'affaires internationale, ainsi qu'auprès du Centre des sciences économiques (WWZ) de l'Université de Bâle.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de placement de la Caisse de pensions Migros Immobilier, membre du Conseil de fondation
- Aduno Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Viseca Card Services SA, membre du Conseil d'administration
- Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration

Stephan Wick

Membre de la Direction générale
Licence en informatique commerciale (Université de Zurich)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Stephan Wick est membre de la Direction générale depuis son entrée à la Banque Migros en 2004 et est en charge de l'informatique et de la logistique de la banque. Il est président adjoint de la Direction générale. Avant cela, il a travaillé durant cinq ans à la Bourse suisse comme développeur de logiciels et directeur de projets, et participé dès 1999 au développement du Business Competence Center Operations de Credit Suisse. Il a notamment piloté le projet de nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

Principaux mandats

- SIX Interbank Clearing SA, membre du comité de pilotage pour les paiements électroniques

Markus Maag

Membre de la Direction générale
Diplôme fédéral d'expert en économie bancaire
Suisse, né en 1966

Parcours professionnel

Markus Maag est membre de la Direction générale depuis 2010 et responsable depuis 2017 du segment Clients privés; de 2010 à 2016, il a dirigé le Premium Banking. Avant cela, il a travaillé pour la région Suisse orientale, d'abord en tant que responsable du Premium Banking, puis en qualité de responsable régional. Markus Maag travaille pour la Banque Migros depuis 2004. Auparavant, il a été employé durant de nombreuses années par la Banque cantonale de Thurgovie.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre-passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation

Rolf Knöpfel

Membre de la Direction générale
Executive MBA (Haute école spécialisée Kalaidos) et diplôme fédéral d'informaticien de gestion (IFA)
Suisse, né en 1972

Parcours professionnel

Rolf Knöpfel est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du service Innovation et Marketing. Auparavant, il a travaillé dans le service Logistique, d'abord en tant que responsable de la gestion des processus, puis comme responsable des projets stratégiques et, enfin, en qualité de responsable du business development. Il est notamment spécialisé dans le développement de produits, de services, de processus, d'unités d'organisation, d'applications et de services de business intelligence. Rolf Knöpfel travaille pour la Banque Migros depuis 2002. Avant cela, il a été employé pendant plusieurs années par le contrôleur aérien Skyguide où, en dernier lieu, il était en charge de la gestion des données.

Principaux mandats

Aucun

Andreas Schindler

Membre de la Direction générale
Diplôme fédéral d'expert-comptable
Suisse, né en 1971

Parcours professionnel

Andreas Schindler est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} janvier 2017 et responsable du service Gestion des risques et Finances. Avant cela, il était responsable de la Révision interne. Andreas Schindler travaille pour la Banque Migros depuis 2011. Précédemment, il a notamment travaillé auprès de la Banque cantonale de Zurich, où il dirigeait la révision interne, et chez Aduno Holding, en tant que chef de la compliance et du contrôle des risques.

Principaux mandats

- Esisuisse, membre du comité directeur
- Membre du conseil d'administration de CSL Immobilien AG, Zurich

Bernd Geisenberger

Membre de la Direction générale (depuis le 1^{er} septembre 2018)
Diplômé en commerce
Allemand, né en 1974

Parcours professionnel

Bernd Geisenberger, responsable du segment Clientèle Entreprises, est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2018. Avant de rejoindre la Banque Migros, il a travaillé pour la société M&A Proventis Partners à Zurich où il était directeur associé et membre du Conseil d'administration depuis l'an dernier. Auparavant, depuis 1996, il a exercé différentes fonctions au sein de la Commerzbank, en dernier lieu celle de responsable de l'activité PME de la succursale suisse.

Principaux mandats

Aucun

Membres de la Direction générale

Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction/domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Dr. Harald Nedwed	1959	CH	Président de la Direction générale (CEO)	1.9.2003
Stephan Wick	1965	CH	Membre de la Direction générale (président adjoint) Responsable Logistique depuis le 1.11.2004	1.11.2004
Markus Maag	1966	CH	Membre de la Direction générale Responsable Clients privés depuis le 1.1.2017	1.10.2010
Rolf Knöpfel	1972	CH	Membre de la Direction générale Responsable Innovation et Marketing depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Andreas Schindler	1971	CH	Membre de la Direction générale Responsable Gestion des risques et Finances depuis le 1.1.2017	1.1.2017
Bernd Geisenberger (depuis le 1.9.2018)	1974	D	Membre de la Direction générale Responsable Clientèle Entreprises depuis le 1.9.2018	1.9.2018

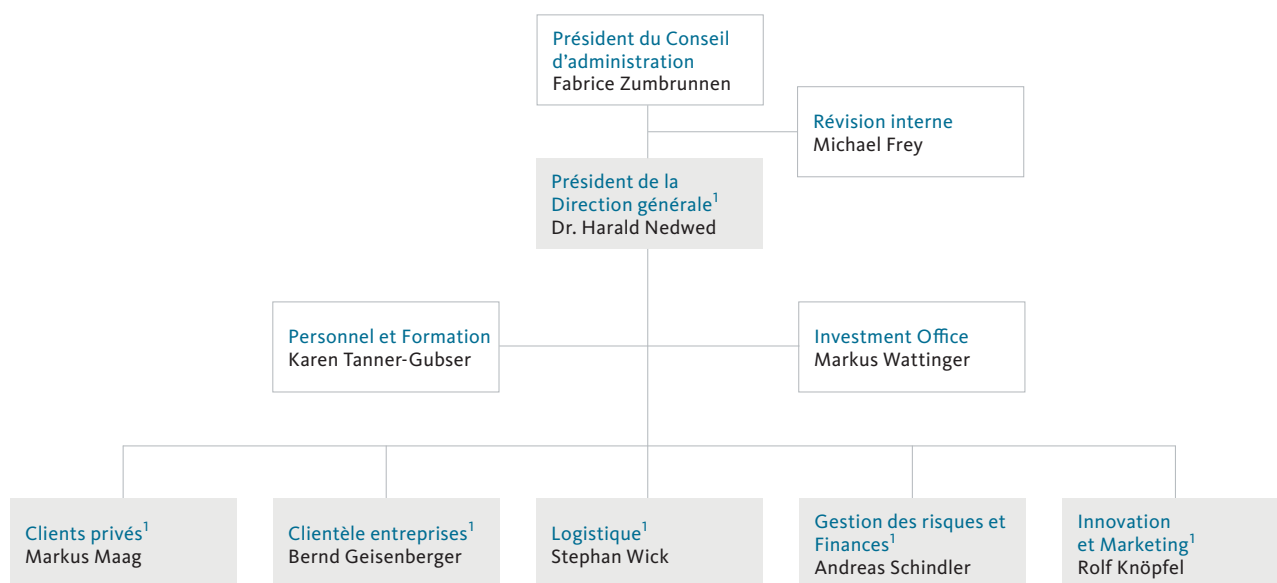
Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur des produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros SA peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Les objectifs de performance peuvent inclure tant des objectifs personnels que des objectifs spécifiques à l'entreprise ou au secteur, compte tenu de la fonction exercée par le membre de la Direction générale.

Le comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au comité du personnel.

Organigramme (dès le 1.1.2019)



¹ Membre de la Direction générale

Organe de révision

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich (précédemment Revisuisse Price Waterhouse SA), est l'organe de révision de la Banque Migros SA depuis 1999. Elle est désignée par l'Assemblée générale pour une période d'un an. Le réviseur responsable est Hugo Schürmann depuis 2017. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 519 000. Des honoraires supplémentaires pour un montant de CHF 120 600 ont en outre été facturés par la société d'audit pour des conseils fiscaux et d'autres services d'audit.

Outils d'information de la révision externe

Les rapports de l'organe de révision sont examinés par le comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est en principe présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le comité d'audit. Chaque année, le comité d'audit examine en outre l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au comité d'audit.

Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros SA est exposée à différents risques. La gestion des risques opérationnels, de crédit et de marché est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et sur la stratégie de risque peuvent être consultées dans la section dédiée à la gestion des risques du rapport annuel 2018 (pages 15 à 19).